



Bassin annécien - Poisy - 450m

Hauteur des parcelles hétérogènes : 5 à 8cm

Mise à l'herbe 21 ou 22 mars

Bornes - Éteaux - 850m

Première mesure la semaine prochaine

Albanais - Marigny - 370m

70 VL – 40 ares/VL – 19 l/VL

Hauteur des parcelles : 3,4 à 7cm

Bauges - Puygros - 800m

Première mesure la semaine prochaine

Pas encore de mesures de hauteurs d'herbe dans les deux exploitations situées à plus de 800m.

Au Centre d'élevage de Poisy et à Marigny les mesures ont commencé. Les hauteurs d'herbe sont hétérogènes du fait de la pousse hivernale.

Pour le pâturage, les préconisations restent les mêmes que la semaine dernière. A moins de 400m, la mise à l'herbe peut commencer. Entre 400 et 700m, la mise à l'herbe est envisageable pour les secteurs bien exposés et pour les exploitations dotées d'une surface accessible importante (>35ares/VL).

Avec plus de 35ares/VL, la mise à l'herbe précoce est un facteur de réussite du pâturage de printemps. Elle permet de faire un premier tour le plus grand possible avant de commencer à débrayer des parcelles.

Les objectifs du premier tour sont de consommer la pousse hivernale, remettre le couvert au même niveau et créer un décalage de hauteurs entre les parcelles.

Pour l'entretien des prairies, le hersage en sortie d'hiver n'a pas d'utilité à être systématique. Il est évidemment nécessaire en cas de présence importante de campagnols et taupes. Dans les autres cas, il doit absolument être réalisé avant le démarrage de l'herbe et en bonne condition de portance.

Quand c'est possible, un pâturage précoce réalisé par des génisses ou des vaches taries a un impact beaucoup plus intéressant que la herse. En effet, c'est un bon moyen de stimuler le tallage et d'apporter de la lumière aux légumineuses.

ATTENTION : les 200° jours cumulés depuis le 1^{er} janvier sont atteints partout à moins de 1000m. Il faut se hâter de faire les apports d'azote avant la mise à l'herbe et avant les 1^{ères} coupes.

Données mises à jour au 17 mars 2016

Altitude	Station et altitude	Som t°C 1er janvier	Som t°C 1er février	Moy 1er fev
200 - 400 m	CHAMBERY-AIX - 235	451	282	260
	MONTMELIAN - 264	440	278	
	ALBERTVILLE JO - 335	434	279	
	LAC AIGUEBELETTE - 375	397	233	
400 - 700 m	THONON-INRA - 376	393	231	226
	BONNEVILLE - 450	342	210	
	USINENS SA - 452	376	225	
	MEYTHET - 458	358	215	
	STE MARIE CUINE - 460	400	260	
	DOUVAIN SA - 470	381	221	
700 - 1000 m	GIEZ - 478	347	210	163
	VERRENS ARVEY - 530	348	242	
	ST MICHEL MAUR - 698	325	222	
	EVIAN SA - 725	254	140	
+ 1000 m	BOURG ST MAURICE - 865	268	182	54
	CHAP. ST MAURICE - 970	214	106	
	CHAMONIX - 1042	122	89	
	FREJUS - 1228	125	78	
	FECLAZ_SAPC - 1350	113	49	
	GRAND BORNAND - 1430	87	41	
MONT DU CHAT - 1496	95	37		
LE TOUR - 1500	108	53		
COL-DES-SAISIES - 1633	78	34		

**CONTACT : Guillaume Glémot - 06 13 91 01 25 -
Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc**